

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU  
du  
JOURNAL,  
Rue de las Cámaras n. 34.

HONNEUR ET PATRIE !

PRIX  
de  
L'ABONNEMENT  
8 patacons par mois.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSÉRERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNÉS.

## Almanach Français.

Mercredi 15 (1792).— Reprise de Verdun, par le général Dillon, contre les Prussiens.

(1819).— Combat du fort Fuengerola, par le général Sébastiani, contre les Anglais.

La Louise Marie est attendu au premier jour du Havre

## MONTEVIDEO.

14 Octobre 1845.

Nous avons vu se confirmer aujourd'hui tous nos doutes d'hier relativement à la protestation faite par M. de Mareuil non contre la notification du blocus, mais contre les principaux et nombreux griefs qui ont amené cette mesure sage, juste et nécessaire.

Nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs cette pièce si importante pour l'opinion générale. Cette réfutation, acte peut-être unique dans la diplomatie européenne et qui certainement ne servira pas à populariser le nom de M. de Mareuil chez la population française de la Plâta.

Buenos Ayres, 23 septembre 1845.

A S E. Monsieur Arana, ministre des affaires étrangères à Buenos-Ayres.

Monsieur,

Je viens de recevoir la note d'hier, que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser, et par laquelle elle me fait savoir qu'elle a élevé à la connaissance de M. le Gouverneur, l'urgence, exigée par l'établissement du blocus, de l'interruption de mes relations avec le Gouvernement, et ma sortie du territoire argentin.

V. E. m'informe également qu'elle est chargée, par S. E. M. le Gouverneur, de me demander des explications sur plusieurs sujets, pour établir qu'elle a été pendant ma résidence ici, le caractère des relations de la légation du Roi avec le Gouvernement argentin, et la conduite de ce Gouvernement dans les affaires que j'ai été à même de traiter avec lui.

Je suis d'autant plus disposé à donner à V. E. les explications qu'elle me demande, que j'ai déjà transmis au Gouvernement du Roi, des informations précises et détaillées sur plusieurs sujets inclus dans votre note.

Je satisfais aux demandes de V. E. dans l'ordre qu'elle me les adresse :

1<sup>o</sup> Depuis le moment où je me suis trouvé à la tête de la légation du Roi jusqu'aujourd'hui, je n'ai jamais eu à me plaindre du Gouvernement argentin, ni au sujet d'aucun acte contraire aux relations amicales qui existent entre la France et la Confédération Argentine, ni au sujet de l'oubli de la protection due aux étrangers établis sur le territoire de la Confédération. Si j'ai eu parfois quelque réclamation à faire en faveur de quelque Français, pour un acte qui émanait d'une

autorité subalterne, justice prompte a été faite à ma demande.

2<sup>o</sup> Je n'ai jamais eu connaissance qu'il y eut ici dans la police une association fameuse par une foule de faits sinistres. Quand aux soustractions des cartes de sûreté délivrées par la chancellerie de cette légation et de l'incorporation des porteurs desdites cartes dans les troupes de Buenos-Ayres, ces faits ne sont jamais arrivés à ma connaissance, et ayant pour plus de certitude, fait prendre à ce sujet les informations les plus minutieuses je puis affirmer de la manière la plus positive que ces faits n'ont pas eu lieu depuis que je suis ici. Quelques Français avaient été inscrits sur les registres d'enrolement, un seul avait été incorporé; à ma sollicitation tous ont été immédiatement exemptés du service avec une promptitude pour laquelle j'ai déjà marqué ma reconnaissance envers V. E.

3<sup>o</sup> Aucune plainte ne m'a été adressée au sujet du refus des passeports qui aurait empêché l'épouse de rejoindre son mari ou le fils, son père. Je sais seulement que par une mesure prise antérieurement à mon arrivée, l'on n'accorderait aucun passeport pour Montevideo.

4<sup>o</sup> Enfin, je n'ai jamais su que la police de cette province ait forcé par la terreur les sujets français à signer des pétitions contre leur gouvernement.

Quant à l'assassinat de la famille écossaise dont V. E. me parle dans sa note, ce n'est pas un fait sur lequel je pouvais instruire; mais il a beaucoup appelé l'attention publique, et j'ai eu connaissance des actives perquisitions faites par le Gouvernement argentin pour découvrir les auteurs de cet attentat, et bien que ces recherches soient restées jusqu'ici sans résultat, je suis pour ma part convaincu de sa sincérité dans cette affaire. Je me suis beaucoup plus étendu dans ce même sens dans mes explications avec le Gouvernement du Roi.

Enfin, j'ajouterai que, bien qu'étant nécessairement instruit de ce qui se passe dans la République Orientale, j'ai demandé, il y a deux mois, des informations exactes à Montevideo sur l'évènement supposé d'un millier de prisonniers après la bataille de India Muerta. Les informations qui m'ont été transmises en réponse à mes demandes, par une personne dans laquelle j'ai toute confiance et qui est parfaitement placée pour connaître la vérité, ne m'ont pas laissé croire que ce fait fut exact.

Acceptez, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

Signé : DE MAREUIL.

## NOUVELLES DIVERSES.

C'est avec plaisir que nous avons appris la nomination de notre compatriote M. le colonel Dupuis, au commandement de la place de la Colonia. — Nous ne pouvons que louer la reconnaissance du Gouvernement envers un homme qui a rendu de si grands services à la République Orientale.

L'escadrille nationale après avoir échangé quelques coups de canon avec l'ennemi en garnison à Paisandú,

continua sa route pour le Salto. — Elle se composait le 20 du mois passé, de 22 navires. — Les trois navires anglais le *Gorgon*, le *Philomel* et le *Dolphin*, craignant la baisse des eaux redescendent l'Uruguay après l'avoir remonté jusqu'à Paysandú. Le 30 le *Gorgon* se trouvait mouillé à la bouche du Guazu.

Le brick transport *Fanny*, commandé par le lieutenant Key, qui est entré hier dans notre port avec pavillon anglais, fut pris par les navires de cette nation et armé pour le service de la station britannique.

Les trois mâts américain *Margaret Hugg* et un autre navire de la même nation, ont échoué près de Martin Garcia.

Un brick goëlette brésilien aurait dit-on forcé la consigne de blocus et mouillé dans le port de Buenos Ayres.

## DOCUMENT OFFICIEL.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Montevideo, 21 septembre 1845.

Le Gouvernement a résolu et décrète que, tout individu appartenant à la 2<sup>me</sup> légion de garde nationale, ou au régiment de chasseurs basques, qui prétendrait passer de l'un à l'autre de ces deux corps, doit adresser une pétition au ministère de la guerre qui l'éleva à la connaissance du Gouvernement même; que cette disposition se communique aux deux chefs respectifs pour qu'ils la puissent faire savoir aux susdits corps.

SUAREZ.

Santiago Vasquez.

Rufino Bauza.

Santiago Sayago.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Montevideo, le 14 octobre 1845.

Étant nécessaire de nommer une personne chargée de passer la visite des navires qui montent ou descendant les rivières de l'Uruguay et du Parana toucheront à Martin Garcia et pour prendre compte de leur cargaison etc., suivant l'art. 5. du décret du 7 courant, le Gouvernement a accordé d'appeler à ce poste le citoyen Juan Francisco Medina auquel on donnera des instructions sur la conduite qu'il aura à tenir dans ses nouvelles fonctions.

Que ce soit publié et communiqué à qui de droit.

## NOUVELLES DU SOIR.

On nous assure que le colonel Garibaldi a reçu ces jours derniers un courrier du général Paz, qui doit l'instruire des mouvemens à opérer pour la jonction combinée des deux armées.

On parlait ce soir du départ de la corvette portugaise Joao primero pour Rio-Janeiro.

L'officier ennemi Baldenegro qui a été blessé au Rincon de las Gallinas est arrivé aujourd'hui dans notre port sur le paquebot national Perla. Il a été immédiatement transporté à l'hôpital pour recevoir les soins que réclame sa position.

Le Constitutionnel donne les nouvelles suivantes de la Colonia du 11 du courant :

L'ennemi voit son armée diminuer journellement par les fréquentes desertions de ses soldats qui viennent dans nos rangs; dernièrement ils ont deserté 14 d'une seule fois, et nous assurent unanimement que l'armée est entièrement découragée.

Pour prévenir ces desertions continuelles Montero a fait retirer au Colla toutes les troupes dans lesquelles il n'avait pas beaucoup de confiance.

On nous assure que Lopez est parvenu à réunir beaucoup de monde dans Santa-Fe qu'il occupe toujours.

**LE MARI DE DEUX FEMMES, LA FEMME DE DEUX MARRIS.** — Un procès était engagé dernièrement devant le cabinet de Bruxelles, dans lequel on rencontra la circonstance étrange d'un homme qui se trouvait légalement le mari de deux femmes, et d'une femme ayant eu à la fois deux époux.

Voici quelques détails sur cette affaire extraordinaire :

C'est le 8 juin 1808 que le capitaine, M... épousa à Anvers, la dame J... Ils cohabitèrent jusqu'en 1813; alors, le capitaine ayant appris que sa femme était encore engagée dans les liens d'un mariage précédent avec un Israélite qui subissait une peine infamante, se sépara d'elle; la femme alla s'établir en France, et le capitaine conserva son domicile en Belgique. Il est à remarquer que l'épouse M... a prétendu que son mariage avec l'Israélite était nul aux yeux de la loi, comme n'ayant été fait que d'après le rite religieux des juifs, c'est-à-dire en présence de quelques amis, en rompant devant eux une baguette et d'autres formalités de ce genre; néanmoins le capitaine obtint, le 19 mars 1819, du tribunal de Namur un jugement par défaut qui, en se fondant sur l'existence de ce mariage religieux, déclara nul le mariage du capitaine.

En 1830 ce dernier convola en secondes noces avec la demoiselle Ch. d'H..., et peu de temps après cette union, c'est-à-dire en juillet 1830, la première femme du capitaine reparut à Anvers, et somma son mari de la recevoir en son domicile et de la loger et nourrir. Le mari dénia à cette femme sa qualité d'épouse et lui opposa le jugement de Namur, qui avait déclaré nul son mariage avec elle.

Un procès eut lieu devant le tribunal d'Anvers; la nullité de l'union fut ratifiée, mais la femme n'étant

pourvue en appel, la cour déclara que le jugement de Namur n'ayant pas été légalement exécuté dans les six mois, devait être considéré comme non avenu, et porta l'arrêt :

« Attendu que l'intimé ayant contracté un autre mariage, et sa femme partageant l'habitation commune, cette circonstance, en raison des inconvéniens qu'elle peut entraîner, ne permet pas de s'arrêter à l'offre du capitaine de recevoir sa seconde femme chez lui et de lui fournir le nécessaire aux besoins de sa vie, il y a lieu d'accorder à celle-ci une pension alimentaire de 100 fr. par mois. »

Plus tard cette pension, réduite à 70 fr., fut cédée par la femme M... à sa fille, jusqu'à concurrence d'une somme de 2 400 fr. pour aliments fournis; c'est cette cession qui vient d'être contestée par le mari comme ayant été faite sans autorisation maritale. Le tribunal de Bruxelles, par un jugement prononcé samedi 28 juin, a déclaré cette cession valable, en la considérant comme une simple délégation ou dation de paiement.

(L'Estafette.)

## AVISO JUDICIAL.

De orden del señor alcalde ordinario de este departamento en las tardes de los dias 16, 17 y 18 del presente mes, a las puertas del edificio del extinguido Cabildo, se han de hacer almonedas y remate en la ultima de ellas, en el mejor licitador, a dinero de contado, de un edificio en altos, de la propiedad de la testamentaria de Don Jermin Hunkley, situado en la calle de Ituzaingo numero siete, taxado el todo en la cantidad de tres mil trescientos cincuenta y cinco pesos dos y un cuarto reales. Quien se interese en su compra, ocurra a la oficina a cargo del que suscribe donde se le manifestaran los pormenores de aquellas tasaciones.

Montevideo 14 de octubre de 1845.

Pedro de Lectorre.

Monsieur Wian Elzéar, ex medecin du Duceoedic, brick de guerre français, récemment parti pour France; actuellement embarqué sur la fregate amiral l'Africaine; prie les personnes qui auraient pour lui des lettres venant de Buenos-Ayres ou de France, d'avoir la bonté de les lui envoyer au café de Labastie.

E. WIAN.

## AU BOUQUET.

Magasin de comestibles.—Grandissime Barattille.—Esquina des rues Rincon et Cerro n° 198 et 117, derrière la police, on vend :

Vin carlon supérieur à 4 vintains quarta vin de Bordeaux à 4 v., morue verte salée à 9 v. livre, yerba des Missions à 7 v., sucre doré à 4 v., id. blanc a real, id. rafine 7 v. id. en pain 7 v., huile de Marseille comme celle des bouteilles 14 v. quarta, esprit de vin 36° real et demi, chandelles d'esteurine 440, vieux cognac 360 la botteille, liqueurs super fines au même prix, riz 50 grasse à 3 v., saindoux à 360, haricots de Soissons 100, pommes de terre franches 7 cuivres et infinité d'autres articles à très bon marche.

On desire acheter un petit terrain, situé pres de la ville. On offre de payer au comptant.

## AVIS DIVERS.

AVIS.

Leçons particulières de langue française, de latinité, de mathématiques, de géographie, d'histoire et de dessin, par M. Charles Mousseaux.

S'adresser au bureau du Patriote, calle de las Camaras, n. 34.

AVIS.

Il a été perdu un jeune chien épagneul tout noir; âgé de trois mois; il est offert une bonne récompense à la personne qui le rapportera rue du Cerrito, N.° 134.

AVIS.

M. Faure chargé de la vente des billets de la rifa des six tableaux, ayant perdu la totalité des billets, prie la personne qui les aurait trouvés de vouloir bien les déposer au bureau du journal, où il recevra une gratification.

Des mesures ont été prises pour que ces billets n'aient aucune valeur dans le cas contraire.

AVIS:

Le soussigné qui est resté depuis le mois de septembre 1842 l'employé de MM. Plane frères, avec un intérêt sur les ventes que faisait la maison, jusqu'à son retour de Rio-Grande en août 1844, n'a plus à aucun titre, depuis lors, fait partie, sinon d'une manière officieuse, de la maison de MM. Plane frères. Il a l'honneur de prévenir les personnes qui pourraient avoir quelques affaires à traiter avec lui, qu'on le trouvera tous les jours chez lui de huit à onze heures du matin et de quatre à sept heures du soir, rue du Parana, n. 12

J. N. MARESCHAL.

AVIS

Craisse de porc à 140 reis la livre et à 3 \$ 1,2 l'arrobe, en face l'hôpital français à côté de la pharmacie de M. Lenoble.

AGENCE GENERALE D'AFFAIRES.

Rue Zavala, N.° 80.

A vendre à la Victoria, 3,125 vares de terrain, manzana 48. — à vendre à la Victoria, 2,500 vares de terrain, manzana 32. — On demande 1,000 \$ sur l'hypothèque d'une maison en ville. (S'adresser au bureau). — On desire louer une maison bien située, on donnera des garanties. — On desire acheter un terrain en ville. — On demande un jeune homme possédant le français et l'anglais, ou l'espagnol et l'anglais.

S'adresser pour demandes ou propositions, tous les jours au bureau de l'agence.

Le Propriétaire-Gérant, Jh. REYNAUD:

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS.